

Identité culturelle en pays Landes Gironde

Extrait des Entretiens d'Uzeste du 15 août 2001, avec la participation de Jean Péringuey (conseiller général PS de la Gironde), Alain Delmas (secrétaire régional de la CGT), Jean-Michel Lucas (ancien DRAC Aquitaine), Martine Faure (vice présidente PS du Conseil général de la Gironde)

Jean-Michel Lucas : Les acteurs culturels, les ministères, les députés et les artistes ont évité de réfléchir et d'ouvrir le débat citoyen sur la place de la culture dans la politique de développement. A l'arrivée, dans les textes législatifs — ceux-là même qui donnent un certain nombre d'indications sur la manière de conduire l'intérêt général dans notre pays — la place de la culture est très ambiguë, parce qu'on a bien voulu qu'il en soit ainsi. Une fois dit cela, une fois que l'on a éliminé tout débat, toute gouvernance large avec les associations, avec le mouvement social, avec les artistes sur la place de la culture dans le développement territorial, on peut en faire l'analyse. On trouve alors trois conceptions différentes de la place de la culture dans le développement territorial. Trois conceptions cachées et mêlées les unes aux autres.

1 - La cohésion culturelle. Elle apparaît dès l'article 2 de la loi Voynet (mais elle disparaît aussitôt) : «les pays, les territoires ont besoin d'avoir une cohésion historique et une cohésion culturelle». Comme nous sommes des gens curieux, nous cherchons ce que peut être «une cohésion culturelle». Où le législateur (le député) nous parle de la cohésion culturelle ? Nulle part. Cela ne renvoie à aucun texte et à aucun débat. Le Parlement n'a pas fait débat sur le sujet. La seule chose que nous sachions, c'est que certaines forces politiques, elles, savent ce qu'est «la cohésion culturelle» et glisse très facilement vers «l'identité culturelle». La notion de «cohésion culturelle» n'a pas été pensée politiquement. Elle renvoi pourtant à ce que le Front national a réussi à bien exprimer: l'importance de «l'identité culturelle» dans les choix politiques. Et personne n'a posé la question de savoir si dans «cohésion culturelle» il n'y avait pas un vrai débat politique à mener sur «l'identité» et donc sur la question de l'exclusion des étrangers.

Il est bien dommage que ce débat soit fermé, parce que la politique d'aménagement et de développement du territoire n'est pas une politique publique de plus. C'est une solution qui a été trouvée pour réagir à la question des flux mondialisés du marché. Pour en comprendre les enjeux, il faut d'abord se dire que notre société a admis — en particulier à travers la construction de l'Europe — que l'intérêt général était le marché, que de temps en temps le marché ne fonctionnait pas et subissait quelques dysfonctionnements... Pour y remédier, on a d'abord inventé les politiques sectorielle (de l'éducation, de la santé, de l'emploi...) et puis finalement, le temps passant, on a décidé que les politiques publiques efficaces seraient les politiques de territoire. En confiant à chaque territoire le soin de faire sa politique publique, on doit être capable d'éviter les trop grands dysfonctionnements du marché. Si on comprend cela, on s'aperçoit qu'il faut définir une politique publique par territoire et que les maîtres politiques du territoire sont ceux qui vont définir l'intérêt général.

Ce n'est plus du tout de l'anecdote, car cet intérêt général, il faut pouvoir le repérer, sur une base cohérente. Et ce qui légitime cet intérêt général territorial, c'est le fait que le territoire existe et qu'il ait un projet. Ce n'est pas un projet pour le territoire, c'est un territoire de projet. Ce n'est plus une commune qui fait un projet. Ce sont des communes, des cantons, des départements qui se regroupent et travaillent ensemble pour faire un projet pertinent. Et pour que cela ait du sens, il faut qu'il y ait une «cohésion culturelle».

C'est assez extraordinaire. On confie une force d'intervention publique à un territoire en disant : «Ce qui fait le territoire, c'est sa cohésion culturelle». Et à la question citoyenne : «Qu'est ce que la cohésion culturelle ? », on ne nous répond pas. On est orphelin de la définition qui fonde la politique publique. Aucun débat nulle part, et pourtant, la question des identités culturelles est aussi celle des extrémismes. On l'a vu à l'Est de la France et même en France.

2 - L'acteur culturel au service du projet de territoire. La deuxième entrée culturelle dans la politique de développement territorial consiste à dire, de façon très simple, qu'un territoire, pour se développer, doit être efficace, économiquement et pour ses citoyens, et que par conséquent, la politique publique consiste à prendre des décisions utiles. C'est-à-dire à sélectionner les projets qui sont utiles pour le territoire. Rien de plus simple. Si bien que les projets des acteurs culturels devront avoir une utilité sociale. Soit ils contribuent au développement, soit — et c'est bien indiqué dans la loi Voynet — ils correspondent aux besoins des usagers.

Quand un élu rencontre un problème de développement, qu'il veut faire mieux connaître son territoire, et qu'il organise un grand concert avec un acteur anglais, effectivement, il est dans l'esprit de la loi : il attire 12

000 personnes, il a une couverture média fantastique, et il fait un acte culturel (Elton John à Bergerac). Nous sommes-là dans une logique où la culture est au service du développement territorial. C'est parfaitement légitime. Et l'élu devient entrepreneur de spectacle, au nom de l'intérêt général du territoire. Il répond aux attentes des habitants tout aussi légitimement, le territoire fournissant un service culturel que le marché ne fournit pas. Au vu des dernières demandes en matière de «manque culturel», genre Loft Story et autres, nous ne pouvons qu'être très inquiets et nous interroger.

3 - L'autonomie artistique. Si nous sommes encore là aujourd'hui, c'est qu'il y a bien eu un siècle des Lumières, qu'il y a bien eu des artistes, qui, à un moment donné, sont intervenus, et n'ont pas vraiment participé à la cohésion sociale. C'est qu'il existe bien quelque part un jeu artistique qui ne respecte pas les codes et les conventions. Et heureusement pour nous.

Alors comment faire ? Où la loi introduit-elle cette espèce «d'autonomie artistique» dans la société ? Où en parle-t-elle ? Où me dit-elle que dans un territoire en développement, il faut faire place à l'autonomie des artistes... avec les risques que cela comporte ? En cherchant cela, au fond, nous arrivons vite à la conclusion, que ceux à qui nous avons confié notre pouvoir — le Sénat et le Parlement —, ont débattu d'une loi sur «comment vivre l'avenir du territoire dans les 20 ans» sans vouloir aller jusqu'au bout. Il nous parlent de culture, mais nulle part n'est prévue une définition claire et nette de cette place de la culture. Pire ! Nulle part n'est prévu de dispositif permettant une véritable discussion sur ces trois entrées: quand sommes-nous (ou pas) dans la «cohésion culturelle», quand sommes-nous (ou pas) dans le «service à la population», quand sommes-nous (ou pas) dans «l'autonomie artistique» ? Mais surtout, il n'a pas été pensé une capacité de négociation permettant d'entrer avec ces trois dimensions. D'être en même temps dans la cohésion, dans le service aux habitants et dans l'indépendance.

L'année dernière ici à Uzeste nous avons posé le problème selon ce schéma. En disant que l'histoire et la réalité d'Uzeste, était bien d'être un centre de ressources capable de jouer un rôle dans l'avenir du territoire, dans sa personnalité (à défaut de sa cohésion), dans sa marque (à défaut de son identité), et dans sa singularité de territoire. Nous avons dit que c'était bien aussi le rôle d'Uzeste d'être au service de tous. Nous avons soulevé aussi la question de l'art et de l'autonomie, parce qu'Uzeste ne veut pas simplement répondre aux demandes des habitants. Quand nous avons dit que nous entrions dans le cadre de la loi Voynet et des logiques territoriales, passé la surprise, on nous a opposé que le développement territorial ce n'était pas cela du tout, qu'on ne pouvait pas mettre la culture au cœur de cette réflexion.

Donc aujourd'hui nous reposons cette question : «Où allons-nous débattre, dans quel endroit, avec quels acteurs culturels, associatifs et politiques, de cette place triple de la culture dans les projets de développement du territoire ?» Où allons-nous débattre de cette idée de cohésion, de cette notion essentielle de service, et de l'idée fondamentale d'autonomie artistique. Il ne faut pas abandonner la nécessité du débat démocratique sur ces questions qui sont encore beaucoup trop floues pour qu'on se contente de la situation actuelle.

Public : Comment un projet artistique qui intéresse plusieurs Pays, voire plusieurs départements, va-t-il être pris en compte ?

Jean Péringuey : D'abord, il faut bien comprendre que les pays n'ont pas de budget. Donc il ne vont pas faire de financements ni accorder de subventions. Les pays ne sont que des réunions de communes, de communautés de communes, qui vont ensemble avoir des projets, et rechercher l'argent au travers de subventions ou de financements des communautés de communes. Mais le pays lui-même n'attribuera pas de subventions. Si tant est qu'il y a un projet à la limite de deux pays et ce pourrait bien être le cas ici, puisque Uzeste appartiendra au pays de Haute Landes — cela va se définir dans les mois qui viennent — et Langon sera dans le pays de l'Entre-deux-Mers, effectivement, il pourrait y avoir des actions communes. Il n'y aura rien de changé par rapport à ce qui se passe actuellement. La recherche de financement sera faite par un pays ou par l'autre ou par les deux, et l'argent viendra de la même façon.

Jean-Michel Lucas : Sans contredire monsieur Péringuey, je vais simplement pointer dans la réflexion, quelque chose d'important : on donne une réponse, avant d'avoir posé la question. Est-ce que je peux avoir une subvention pour un projet culturel ? Est-ce bien comme cela que les choses doivent se passer par rapport au territoire ? En parlant de politique de développement territorial on supprime dans l'horizon de réflexion l'idée de subvention à un projet territorial ou à un projet culturel. C'est la grande révolution de cette loi Voynet : on enlève le caractère de subvention. C'est un don. Je demande un don pour un projet culturel. Nous sommes dans une nouvelle logique : on doit se développer sur un territoire et il nous faut savoir sur qui compter. Qui s'engage sur le développement ? Et si quelqu'un s'engage, comment s'engage-t-on avec lui ? Ce n'est plus une demande d'argent pour un projet. Cela devient une vraie négociation, qui renvoie à une

question préalable : en quoi ces pays que nous sommes en train de dessiner, avant de savoir s'ils ont des sous, en quoi ils ont une cohésion pour pouvoir agir au nom de l'intérêt général ? Et comment le débat citoyen s'organise pour faire émerger cette idée de cohésion du pays? Cette étape est en cours, et je ne suis pas sûr, bien que le Conseil général de la Gironde en ait les moyens et souvent la volonté, je ne suis pas sûr que cette étape-là ait été organisée. Se poser la question de savoir qui aura de l'argent ou pas, c'est déjà résoudre le problème, alors qu'on n'a pas encore posé la question du territoire et de sa cohésion. Ce serait une grande avancée, surtout par rapport à l'expérience d'Uzeste, de s'asseoir autour d'une table en disant «Est-ce qu'on est en Pays basque, en Pays Aquitain, en Pays Corse, Serbe, Croate, ou nulle part, entre un Leclerc et un supermarché», parce qu'après tout, il n'y a peut être pas plus de cohésion culturelle dans ce pays qu'à dix kilomètres de là.

Alain Delmas : Quand dans les projets de pays la dimension culturelle n'est pas bien définie, elle apparaît toujours à la marge, ou en soutien du projet. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager un projet de pays, qui non pas intègre la dimension culturelle, mais part de la dimension culturelle, de l'artistique et de la création. Le projet de «Visage village des arts à l'œuvre» développé par la Cie Lubat, quand on le regarde de plus près, a des transversalités qui sont comprises dans tous les aspects de la construction d'un projet de pays. Il y a la dimension culturelle, économique, sociale... tous les critères sont posés. A un moment donné, est-ce qu'on ne pourrait pas être novateur, et considérer que ce qui se passe ici pourrait être travaillé avec d'autres communes ? Quels besoins ont les autres communes sur ces questions là ? Qu'est-ce qu'on va pouvoir échanger et construire ensemble, pour construire un véritable projet de pays qui s'appuie sur une réalité ?

Jean Péringuey : Le pays qui est en train de se créer dans la Haute Lande est un pays qui a une identité culturelle. Cela fait peut être 30 ans que les communes de 14 cantons sont groupées pour travailler ensemble dans ce que nous appelons l'Airial. Cela fait une bonne quinzaine d'années que d'autres à côté, mais des fois ce sont les mêmes, travaillent dans le Parc régional. Ces communes-là ont déjà fait des projets ensemble, ont déjà des réalisations communes, dans le domaine culturel et dans d'autres. A ces communes-là vont s'ajouter les communes du Bazadais, parce qu'elles ont pensé que leur identité et leurs intérêts étaient davantage tournés vers la Haute Lande que vers la Garonne. Voyez, que cette identité culturelle, nous l'avons. Elle ne tourne pas forcément autour d'Uzeste, surtout qu'Uzeste sera certainement une des communes les plus au nord de cette grande zone qui va faire quelques 60 000 habitants, qui est presque aussi vaste qu'un département, puisqu'elle part d'ici pour aller jusqu'à Morcenx, ou Gabaret. Cela fait loin. Il ne peut pas y avoir dans ce vaste pays qu'une seule dimension culturelle et qu'un seul acteur culturel. Il y aura des acteurs culturels. C'est certain. Comment la Cie Lubat pourra s'intégrer dans cet ensemble là ?

Il faudrait d'abord attendre que le pays soit formé, qu'on en connaisse les limites exactes, et ensuite que ses responsables soient désignés. Et il va bien falloir encore attendre deux ans pour que ce pays voit réellement le jour. Pourquoi deux ans? Parce que nous sommes le seul pays qui traverse les frontières des départements des Landes et de Gironde. Cela n'était pas évident, mais cela s'est fait parce qu'il y avait déjà justement cette identité culturelle qui existait entre des cantons — le sud de ce canton et le nord du canton de Sore ou le nord du canton de Luxey, il ne doit pas y avoir de grosse différence, c'est exactement pareil, c'est exactement le même mode de vie et la même chose. Donc, ce pays a son identité culturelle, a ses mêmes racines, a ses mêmes intérêts, et développe déjà depuis longtemps des projets communs. Pas que dans le domaine culturel je suis d'accord, mais quand on est responsable, on ne voit pas que la partie culturelle — même si c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui —, on voit l'ensemble de tout ce que l'on peut mettre comme projet à l'intérieur de ce pays. Tout à l'heure vous avez dit que cela ne se faisait pas de façon suffisamment démocratique : cela fait 25 ans que l'on en débat dans ce pays.

Alain Delmas : Qui en débat ?

Jean Péringuey : Ceux qui sont élus, et ceux qui veulent être élus. J'ai réuni une centaine de conseillers municipaux dernièrement ici-même à Uzeste pour en parler. C'est vrai que ce sont les élus qui en parlent en premier. Mais c'est leur rôle. Qu'ensuite les élus s'entourent du maximum de citoyens, et se retournent vers eux... cela fait partie de leur travail d'élus. Mais c'est d'abord aux élus de le construire. Ils ont été élus pour cela.

Public : Au début du XVIIIe siècle, Voltaire disait: «Quand on traverse la France, on change plus souvent de loi que de chevaux». A l'époque en effet, il y avait des lois pour le clergé, il y avait les lois applicables pour ce qui concernait la monarchie, chaque petit hobereau avait lui-même son propre territoire... C'est un peu ce que l'on entend aujourd'hui. D'un côté, on a l'impression que la globalisation et la mondialisation vont

bon train : on a un Macdonald dans chaque canton, IBM est généralisé sur l'ensemble du territoire, internet pareil, Microsoft nous impose une culture globalisante... et à côté de cela, on discute des pays, comme si on morcelait encore le territoire devant des enjeux qui nous semblent beaucoup plus importants que ceux qui sont aujourd'hui discutés. Voilà l'impression que me donne cette discussion et on ne peut pas manquer de se poser la question de savoir si on n'essaie pas de nous mener sur ces discussions-là pour que nous évitions de parler de l'essentiel, à savoir ce qui est en train de se passer de façon très rapide, comme la perte du service public, le fait qu'on impose un modèle unique libéral au plan mondial, que l'OMC va beaucoup plus vite que nous autres... Cette discussion me semble passiste et en dehors des véritables enjeux.

Jean-Michel Lucas : Pas du tout. Il ne faut pas se tromper ni être victime d'illusions. La globalisation est là. Elle est massive. En face, qu'est-ce que les Etats essaient d'inventer pour la gérer, pour que ce ne soit pas trop la catastrophe ? On a connu les politiques sectorielles (par secteurs): un peu de social, un peu d'emploi, de santé... Il faut bien accepter l'idée aujourd'hui que le choix de politiques publiques s'oriente vers l'idée de territorialité. Deux tiers des fonds de l'Europe sont consacrés à des politiques territoriales. C'est cela le mouvement. Je vais être un peu excessif (c'est cela le débat), mais on peut presque faire une croix sur les politiques publiques sectorielles. En tant que citoyen, il faut donc faire très attention, c'est sur les politiques territoriales que cela va se jouer. Si on accepte cette idée, on s'aperçoit que les décisions sur ce territoire sont aussi essentielles que les décisions d'un ministre. C'est bien au niveau de chaque territoire local que va se jouer la politique nationale et la politique européenne. Il faut donc être très vigilant sur ce qui se passe. Ce n'est pas du «local», à Uzeste, ni du «rural» ou de la «paysannerie retardée». Non. C'est ce qui construit la nation et l'Europe. C'est comme cela que pour les 20 ans à venir, les choses sont pensées.

La deuxième remarque que je ferai est à l'honneur du Conseil général. Le Conseil général de la Gironde a bien compris ce qui se passait et politiquement, un certain nombre de choix ont été faits. Ils se sont traduits je crois — je m'excuse de parler à votre place madame Faure et monsieur Péringuey — pour ce que j'en ai compris, par des choix politiques forts, à savoir que maintenant, les responsables du Conseil général le sont en fonction de responsabilités territoriales et non plus en fonction de responsabilités sectorielles. Cela, c'est extraordinaire. Le Conseil général dit : «Je n'ai plus un élu au sport, à la santé, à ceci ou à cela». Les responsabilités sont attribuées en terme de développement global. Et derrière cette décision, le Conseil général de la Gironde — on ne peut pas m'accuser de faire de la publicité pour lui, tout le monde le sait — a mis beaucoup de moyens, et surtout une excellente méthode pour que les territoires se constituent, se pensent, se réfléchissent. C'est-à-dire, alors que certains départements n'ont pas compris ce qui se passait, le Conseil général de la Gironde a mis au point un dispositif à la hauteur de grandes ambitions. Et par conséquent — tout compliment a son revers — maintenant que nous avons les équipes techniques, les moyens financiers, et les politiques qui ont pris conscience de l'enjeu, alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la loi Voynet ? Que dit-elle ? Elle dit «démocratie participative», elle dit «transparence». Elle dit que les projets de pays sont des projets liés à une nouvelle gouvernance. La nouvelle gouvernance de ces territoires ce n'est pas seulement les élus, c'est la mobilisation de toutes les ressources du territoire. Alors s'il faut deux ans pour construire un pays — c'est le minimum —, mobilisons-nous et essayons de voir quelles sont les ressources. Ce que nous disons — ce que nous écrivons aussi quelquefois (et je m'en excuse auprès de monsieur Péringuey) —, c'est que la Cie Lubat n'est pas seulement un acteur qui a besoin d'argent pour survivre. La Cie Lubat, c'est un centre de ressources. C'est un centre de ressources qui peut mobiliser énormément de réseaux et que ces réseaux sont mobilisables dans une réflexion sur le développement du territoire. Cela ne veut pas dire «je veux de l'argent». Cela veut dire «nous avons la capacité de...». Il faut bien deux ans pour que cette Cie Lubat avec ses ressources, discute avec d'autres apporteurs de ressources sur ce territoire, pas en concurrence mais dans une réflexion sur la spécificité ou la singularité culturelle. Je ne dis pas l'identité. Et quand monsieur Péringuey dit : «Notre territoire a une identité culturelle», c'est là que politiquement je prie (c'est bien l'endroit). J'aimerais tant que les élus disent : «Nous nous questionnons, nous réfléchissons, nous sommes tout le temps en quête de ce qui pourrait être notre unité, notre singularité... Mais qu'ils n'emploient plus jamais le terme d'identité culturelle. Parce que dans ce terme, l'étranger est désigné. Cela veut dire que dans le développement du territoire, on ne se questionne pas tous ensemble et tout le temps sur ce qui est «nous» et sur ce que sont «les autres». J'aimerais voir disparaître ce terme, ou au moins associer à l'identité culturelle une espèce de «commission de notre identité culturelle», qui pendant deux ans, travaillerait. Et tout ceux qui y viendraient apporteraient leur pierre, de façon à ce que nous ne soyons plus enfermés dans ce concept qui a fait trop de morts, trop de guerres, et qui peut en faire encore beaucoup. Aujourd'hui, une démocratie comme la notre, qui veut affronter la mondialisation, doit le faire en toute conscience d'une mobilisation des acteurs et de leur «représentation du monde». «Identité culturelle», cela veut dire «représentation du monde». Eh bien ! Qu'il y ait des échanges sur la «représentation du monde». En Gironde c'est possible parce qu'il y a des moyens, il des équipes techniques,

il y a la volonté des élus. Mais qu'on ne nous dise pas que dans tel territoire il y a une identité. Non. C'est une quête perpétuelle et c'est une évolution qu'on peut attendre de la démocratie, démocratie participative et transparente. La loi Voynet nous ouvre cette porte. On est bien loin du passéisme. On est dans la reconquête de la politique publique par rapport aux effets du marché. J'aimerais que cela soit compris.

Martine Faure : Je crois que le projet culturel, c'est les acteurs qui doivent le proposer ensemble. Il n'y a pas qu'Uzeste. C'est ce que j'avais dit à Michel Duffour. Il y a «Les Nuits atypiques», il y a «Bazas culture»... Nous sommes dans un petit territoire où il y a des potentialités énormes, peut être les plus importantes de Gironde. Aux acteurs de prendre les choses en main et de rencontrer les politiques, les économiques et toutes les parties prenantes de la vie de ce territoire. Je crois que le projet culturel est là. Il existe. Il faut peut être lui faire prendre une autre forme pour s'inscrire dans ce qu'on appelle le développement durable. Si le terme est bien expliqué, si on est d'accord sur le fait que la culture, l'artistique, la création soit vraiment un vecteur essentiel du développement du territoire. La balle est dans le camp des acteurs culturels. Les politiques sont à l'écoute.